

Feu vert sous condition au rachat du groupe Ronsard par le groupe LDC

Publié le 14 avril 2021

Le 8 janvier 2021, le groupe LDC a notifié à l'Autorité le projet de prise de contrôle exclusif du groupe Ronsard, appartenant jusqu'ici au groupe Eureden.

Après examen de l'opération, l'Autorité autorise sous condition le rachat du groupe Ronsard par le groupe LDC.

Un certain nombre d'abattoirs devront être cédés pour maintenir une concurrence suffisante pour les éleveurs de volailles.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 14 avril 2021

Consulter le
communiqué de
presse